

**QUINZE PROPOSITIONS POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS
ET RELANCER L'ACTIVITE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES**
24 avril 2020

I. Éléments concrets de réassurance sanitaire pour la reprise de l'activité.

Les organismes institutionnels du tourisme, premier réseau réceptif France avec plus de 1300 structures, travaillent aux côtés des professionnels et de leurs fédérations ou regroupements, mais aussi des collectivités pour que l'activité touristique puisse reprendre dès la levée du confinement. Notre activité étant par définition synonyme de partages, d'échanges et de convivialité, nous sommes conscients que L'ENJEU est de taille.

La reprise sera possible dès lors que les **conditions sanitaires** le permettront et que les clients seront **rassurés** sur les mesures prises par toute la chaîne de l'offre. Pour être mis en œuvre efficacement, le principe de précaution doit donc être adapté à l'ensemble des différentes composantes du tourisme (hébergements, restauration, transports, lieux de visite, espaces publics...).

Au-delà des recommandations déjà diffusées par le Gouvernement (gestes barrières, masques et gels), nous sommes en attente, comme tous les acteurs de la filière, des obligations sanitaires qui s'imposeront aux lieux recevant du public et du protocole de validation qui autorisera leur réouverture. **Ces obligations doivent être déterminées en prenant en compte l'équilibre économique fragile des entreprises concernées, ainsi que la sécurité des clients et des salariés.**

Proposition 1 : Créer auprès des préfets de Départements des cellules « sécurité sanitaire et ouverture ».

Les autorisations d'ouverture doivent prendre en compte les spécificités de chaque territoire, mais également prendre en compte les spécificités de toutes les activités, de loisirs notamment (existence de pistes cyclables, pratique des activités en plein air, présence d'espaces naturels vastes, pratique d'activités dans des lieux ouverts et vaste comme la pratique du surf...).

Ces cellules qui valideraient les ouvertures devront réunir les organisations professionnelles du tourisme, les CDT et les Offices de tourisme ainsi que l'ARS.

En cas de réouverture, l'accès aux équipements de protection peut constituer un problème pour les entreprises du secteur. Il sera alors nécessaire de voir comment l'État peut aider la profession à se procurer les équipements à prix compétitifs ou à verser des aides directes pour se procurer ces équipements.

Proposition 2 : Créer une charte nationale d'engagement, s'appuyant sur des règles sanitaires émanant du ministère de la Santé et composée d'un tronc commun et de déclinaisons spécifiques à chaque type d'activité et/ou de filière. Pour qu'elle soit efficace en termes de réassurance, cette charte doit être semblable pour toutes les activités liées directement ou indirectement au tourisme. Le déploiement et la stricte observation de cette charte d'engagement de respect des conditions sanitaires doivent constituer un préalable obligatoire à la réouverture.

En revanche, à ce stade de la crise et dans la perspective de la saison estivale, la création d'un label ne nous semble pas réalisable dans l'immédiat : toutefois, cette réflexion devra être menée dans le cadre du plan de relance.

L'élaboration de cette charte doit être discutée dès à présent pour permettre aux acteurs concernés de pouvoir la mettre en œuvre rapidement et dans les meilleures conditions, notamment concernant les nouvelles modalités d'accueil et leur impact sur les ressources qui y sont liées (flux et capacité d'accueil réduits).

Proposition 3 : Réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour les OT.

ADN Tourisme réalise pour ses adhérents accueillant du public (Offices de Tourisme et centrales de réservation de séjours ou excursions pour les groupes...) un guide de bonnes pratiques.

Les guides de bonnes pratiques réalisés par chaque filière pourraient être mis à disposition de tous, via le Comité de filière Tourisme.

De même, les organismes institutionnels du tourisme s'organisent pour que tous les prestataires, y compris ceux qui ne sont pas affiliés à une fédération nationale, puissent être aidés dans la relance de leur activité, tant ils constituent aussi une facette importante de l'offre. En ce sens, des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement, via par exemple des webinaires, sont prévus par les Offices de Tourisme, CDT et CRT.

Proposition 4 : Recenser et diffuser de l'information sur les prestations ouvertes ou fermées et sur le respect des règles sanitaires via la plateforme DATAtourisme (voir note ci-jointe).

Opérationnelle depuis 2 ans, la plateforme nationale DATAtourisme permet de consolider toutes les informations récoltées sur le terrain dans les bases de données locales (réseaux des systèmes d'information touristique alimentés par le terrain OT/CDT/CRT).

Cette plateforme serait donc en capacité de mettre à disposition des données d'observation qualitatives et à jour afin de répondre aux interrogations des clients, telles que :

- les événements maintenus ou annulés,
- la liste des établissements respectant telle ou telle charte ou norme sanitaire,
- la liste des services spécifiques mis en place par les établissements (livraisons, horaires aménagés, mise à disposition de matériel sanitaire, etc.),
- les nouvelles offres « découverte » proposées par les territoires,
- le taux d'ouverture des établissements touristiques,
- et tout autre critère d'information existant ou à venir, en lien avec la crise sanitaire.

Par ailleurs, cette solution technologique pourrait être rapidement adaptée aux besoins liés à la crise sanitaire :

- ajout de nouveaux critères à recenser dans l'ontologie (dictionnaire des données collectables),
- adaptation du flux de données produites,
- injection des données dans un outil permettant d'obtenir des statistiques (type tableur Excel),

- injection des jeux de données dans un outil cartographique permettant une diffusion grand public (partenariat avec l'IGN envisagé),
- possibilité de plusieurs niveaux d'information : de la publication d'une carte « brute » des points d'intérêt et de leurs critères à la réalisation d'une vitrine d'informations touristiques plus marketée (type tourisme.fr et France.fr) destinée à promouvoir les vacances en France en y ajoutant les informations sanitaires.

Proposition 5 : Évaluer le nombre de visiteurs en temps réel pour maîtriser les flux.

Les sites de visite ou les gestionnaires de trafic routier ont développé des outils simples et non intrusifs qui permettent d'évaluer en temps réel et dans un lieu précis le niveau de fréquentation. Ces données anonymes peuvent être recueillies par Google ou, comme le fait l'offre Flux Vision de la société Orange, par le suivi des téléphones portables ou encore par des comptages sur site. Ces données, accessibles sur mobile, permettraient d'informer en amont les personnes du niveau de fréquentation des lieux.

Un tel outil pourrait être testé rapidement puisqu'il répond aux attentes croissantes des touristes qui veulent modifier leur déplacement ou destination en conséquence. Il responsabilise aussi le visiteur dans les choix qu'il est amené à faire.

II. Les mesures de soutien nécessaires pour préserver l'offre de services touristiques.

Relancer la saison estivale pour limiter les pertes déjà enregistrées à ce jour est essentiel pour éviter un nombre important de disparition d'entreprises.

Propositions 6 : Décaler la rentrée scolaire en septembre.

La rentrée scolaire des enseignants est prévue le lundi 31 août 2020. La proposition consisterait à décaler la rentrée au mardi 08 septembre afin de prolonger les vacances estivales et de réduire à une semaine les vacances de Toussaint dont l'impact économique (toutes destinations confondues) est beaucoup plus limité.

Une durée de 15 jours est aussi largement plébiscitée. En conséquence, une rentrée par zone avec un échelonnement sur 2 ou 3 semaines et de même pour les vacances de la Toussaint serait à étudier.

Projection quantitative sur les départements de Charente Maritime et Charente
Méthode et source : En 2019, un chiffre d'affaires de 1,9 Milliard d'euros, une projection sur les seules clientèles françaises, source (données issues de Flux Vision Tourisme).

Résultats

- Poids de la dernière semaine d'août 2019 en Charentes pour la clientèle française : 3,07% soit un CA touristique de 58,33 millions d'euros (2,9% pour 2018 soit 55,1 M€)
- Poids de la première semaine de septembre en Charentes pour la clientèle française : 2,21% soit un CA touristique de 41,99 millions d'euros (2,2% pour 2018 soit 41,8 M€)
- Chaque semaine des vacances de Toussaints en 2019 : 1,7% (1,8% en 2018).

➔ **Soit +16,34 millions d'euros pour les Charentes (ou +13,3 M€ en prenant comme référence 2018).**

Proposition 7 : Ajuster les droits au chômage pour les saisonniers.

En saison estivale, la profession recourt de manière importante à la main d'œuvre saisonnière. Il est donc nécessaire d'ajuster les droits au chômage des saisonniers par l'abaissement du seuil minimal de 6 mois et prolonger la période possible de recours au chômage partiel.

Proposition 8 : Soutenir les organismes institutionnels du tourisme.

Les organismes institutionnels du tourisme vont accompagner la relance de l'activité, notamment sur les volets suivants : valorisation et suivi de l'offre, aide aux acteurs et tout particulièrement les non professionnels (ex loueurs de meublés), réassurance des clientèles, refonte des animations et des produits touristiques, évaluation des retombées économiques sur les territoires...

Or, ayant développé une part très forte d'autofinancement dans leurs budgets, plusieurs de ces organismes sont eux-mêmes très fortement impactés par cette crise, L'absence totale de recettes pendant deux mois sur toutes leurs activités commerciales, la baisse prévisible des revenus de la taxe de séjour, ainsi que des recettes qui risquent d'être en diminution significative pour la période estivale nous amènent à solliciter des mesures de soutien pour ces acteurs essentiels dans les territoires.

Plusieurs possibilités de mise en œuvre :

- exonération des cotisations URSSAF pour la période du confinement ;
- possibilité pour les structures en EPIC de recevoir de leur collectivité et de façon exceptionnelle une subvention d'équilibre en fin d'année ;
- tolérance de la part des Chambres régionales des comptes en cas de déficit supérieur de 5% sur l'exercice 2020 pour les EPIC ;
- possible recours aux dispositifs comme le PGE ou le fonds de solidarité.

Proposition 9 : Inciter l'ANCV à contribuer aux programmes d'aides au départ.

Plusieurs destinations ont mis en œuvre des programmes visant à soutenir l'activité touristique, comme par exemple « Le Repos des Héros » qui permet de constituer un fond destiné à l'achat de prestations pour les personnes particulièrement exposées pendant la crise (soignants, caissières, personnel affecté à la propreté...).

L'ANCV pourrait participer financièrement à ces fonds, permettant ainsi de multiplier le nombre de séjours et donc ainsi soutenir l'activité touristique.

Ces opérations de soutien pourraient également être élargies pour soutenir le départ de famille à revenus modestes et qui ont vécu un confinement difficile.

Proposition 10 : Appliquer une TVA à 5,5% pour les plans de relance des collectivités.

De nombreuses collectivités ont lancé des plans de relance pour soutenir l'activité touristique. Afin de soutenir ces plans et de multiplier le nombre de prestataires soutenus, le taux de TVA pour l'achat de prestations par les collectivités en vue de soutenir l'activité pourrait être abaissé à 5,5%.

Exemple d'un programme de soutien mis en place par une collectivité :

Pour tout achat d'un séjour de 2 nuits minimum à partir du mois de juillet, est déclenchée une proposition de gratuité type « un payant, un offert » pour des prestations loisirs et culture.

Cette offre doit permettre la relance de prestataires en difficulté, mais aussi d'opérateurs en lien avec le Département (culture et sport).

La mise en œuvre doit permettre de renforcer la fréquentation des hébergements marchands : aussi, le dispositif doit nécessairement être déclenché par une validation de l'hébergeur en direct.

Proposition 11 : Inscrire les aides figurant dans les plans de relance des Régions dans la section « investissement ».

Les Régions ont engagé des plans de solidarité ambitieux qui viennent compléter le plan de sauvegarde de l'Etat.

Inscrire les aides figurant dans ces plans dans la section Investissement, permettraient aux collectivités de dégager des moyens d'aides supplémentaire à la filière.

Proposition 12 : Dans le cadre des plans de relance, donner la possibilité aux Départements de soutenir l'économie touristique.

Si l'État, les Régions et les EPCI contribuent à soutenir l'économie en cette période, les Départements ne peuvent contribuer à cet effort national.

Les Départements sont à même de fournir des aides plus ciblées aux spécificités de leurs territoires et doivent pouvoir apporter des compléments financiers essentiels (prêt à taux zéro, participation au fonds de solidarité...) à un tissu varié de professionnels du secteur, participant ainsi au maintien des capacités touristiques.

Le Gouvernement doit donc inscrire, dans l'ordonnance du 25 mars 2020 créant un fonds de solidarité, des mesures spécifiques pour les entreprises du secteur touristique et, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, donner aux Départements la possibilité, au moins jusqu'au 31 décembre 2020, d'intervenir en complément des dispositifs d'aides mis en place par l'État et les Régions.

III. Les mesures de relance, les aménagements réglementaires et les investissements (sanitaire, numérique, développement durable, etc.) susceptibles d'accompagner la reprise de l'activité dans vos secteurs.

Proposition 13 : Lier les aides directes des collectivités à un effort de transformation en faveur d'un tourisme durable.

Plusieurs enquêtes récentes évoquent un risque de défaillance voisin de 30 % du tissu des petites entreprises liées à la filière (restauration, hébergement, sites...) et dépendant directement des chiffres d'affaires de cet été. Or, il est fort probable que ces derniers seront beaucoup plus faibles du fait de la suppression de grands événements, de l'absence des clientèles étrangères, des appréhensions à se déplacer, etc.

Actuellement les dispositifs de soutien aux entreprises se matérialisent sous forme de prêts et/ou avances remboursables mais les aides directes octroyées par les Régions, les Départements et les EPCI pourraient s'avérer indispensables. Lier ces aides à un effort de transformation pour le tourisme durable pourrait être un véritable plus et permettrait, de surcroît, de mobiliser les fonds ADEME.

Proposition 14 : Mettre en place un plan national de mise aux normes sanitaires.

De même que l'État a imposé aux ERP plusieurs obligations de sécurité des personnes liées au risque incendie ou d'accessibilité aux personnes handicapées, se pose la question, dans une société qui sera désormais très soucieuse des normes sanitaires, de généraliser ces nouvelles règles destinées à prévenir ces nouveaux risques et d'en garantir le respect.

Les pratiques mises en place par certains pays asiatiques imprégnés d'une culture plus forte de la distanciation sociale pourraient servir d'exemple. Par ailleurs, il faudra s'appuyer sur les recommandations de l'OMS et des instances spécialisées. Un groupe de travail représentatif ouvert aux professions de l'accueil au sens large du terme pourrait être constitué pour élaborer une norme sanitaire de l'accueil ou un label afin de contribuer à cette nécessaire réassurance désormais essentielle pour répondre aux aspirations des consommateurs tant français qu'étrangers.

Ce plan de mise aux normes pourra être accompagné d'un plan de formation permettant aux professionnels de s'approprier rapidement ces obligations.

Proposition 15 : Consacrer des moyens à l'évaluation de l'impact économique et social de la crise actuelle sur la filière tourisme dans les territoires.

En collaboration étroite avec les CRT, Atout France, et la DGE, ADN Tourisme souhaite mettre en place un dispositif unique et partagé d'observation de l'impact économique du Coronavirus sur la filière tourisme.

Ce dispositif qui nécessite l'élaboration d'une méthode d'évaluation commune permettra de suivre, au plus près des territoires, l'évolution de l'activité touristique et l'impact par région, département ou destinations sur des bases d'évaluation identiques et donc comparables.

